



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 1081:1998

**Revêtements de sol résilients -
Détermination de la résistance
électrique**

Resilient floor coverings - Determination
of the electrical resistance

Elastische Bodenbeläge - Bestimmung
des elektrischen Widerstandes

01/1998



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 1081:1998 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 1081:1998.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

ILNAS-EN 1081:1998

EN 1081

Janvier 1998

ICS 97.150

Descripteurs: revêtement de sol, détermination, résistance électrique : priorité

Version Française

Revêtements de sol résilients - Détermination de la résistance électrique

Elastische Bodenbeläge - Bestimmung des elektrischen Widerstandes

Resilient floor coverings - Determination of the electrical resistance

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 23 novembre 1997.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Secrétariat Central: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Avant-propos

La présente norme européenne a été élaborée par le Comité Technique CEN/TC 134 "Revêtements de sol souples et revêtements de sol textiles" dont le secrétariat est tenu par le BSI.

Cette norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juillet 1998, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juillet 1998.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette norme européenne en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

1 Domaine d'application

La présente norme européenne spécifie une détermination de la résistance transversale d'un revêtement de sol, une détermination de la résistance superficielle d'un revêtement de sol et une détermination de la résistance à la terre d'un revêtement de sol posé.

2 Références normatives

La présente norme européenne comporte par référence datée ou non datée des dispositions d'autres publications. Ces références normatives sont citées aux endroits appropriés dans le texte et les publications sont énumérées ci-après. Pour les références datées, les amendements ou révisions ultérieurs de l'une quelconque de ces publications ne s'appliquent à la présente norme que s'ils y ont été incorporés par amendement ou révision. Pour les références non datées, la dernière édition de la publication à laquelle il est fait référence s'applique.

CEI 93:1980	Méthodes pour la mesure de la résistivité transversale et de la résistivité superficielle des matériaux isolants solides.
ISO 48	Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique - Détermination de la dureté (dureté comprise entre 10 DIDC et 100 DIDC)

3 Définitions

Pour les besoins de la présente norme, les définitions suivantes s'appliquent :

3.1 résistance transversale R_1 : résistance électrique mesurée entre une électrode à trois pieds (voir figure 1) à la surface d'une éprouvette et une électrode fixée en dessous de l'éprouvette (voir figure 2).

3.2 résistance à la terre R_2 : résistance électrique mesurée entre une électrode à trois pieds chargée, à la surface d'un revêtement de sol posé et la terre.

3.3 résistance superficielle R_3 : résistance électrique mesurée entre deux électrodes à trois pieds (voir figure 4) placées à une distance fixe l'une de l'autre de 100 mm, sur un revêtement de sol posé (voir figure 3).

4 Echantillonnage

Prélever un échantillon représentatif parmi l'ensemble du matériau disponible. Dans le cas de rouleaux, prélever environ un tiers des éprouvettes dans la zone proche des bords, la distance entre le bord supérieur de l'échantillon et le bord le plus proche du rouleau se situant entre 50 mm et 100 mm.